

N° 2023-101

**AFFAIRES GENERALES – Demande de subvention au titre du
CRST – Projet de rénovation et d'isolation de la couverture du
gymnase « A »**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le lundi 18 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 21

Excusés :

Christiane BRESSION, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD

Pouvoirs :

Christiane BRESSION à Isabelle BRIARD

Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT

Sébastien GALERON à Eric DODET

Joël GIRARD à Valérie LABOUACHRA

Secrétaire auxiliaire : Zakya TAIBI

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et en particulier les articles L.2334-32 à L.2334-42.

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation de la couverture du gymnase « A », dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 400 000€ HT.

Ce projet de rénovation comprendra une phase d'isolation du bâtiment, permettant une amélioration de sa consommation énergétique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible au financement de la Région Centre Val de Loire via le CRST du PETR Pays Loire Beauce.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'ADOPTER le projet de rénovation et d'isolation de la couverture du gymnase pour un montant estimatif de 440 000 € HT, honoraires du maître d'œuvre et contrôleur technique compris ;

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous ;

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Maitrise d'œuvre	40 000€	DETR/DSIL (30%)	132 000€
Travaux : Préparation administrative	54 000€	Région - CRST - Pays Loire Beauce (50% des dépenses éligibles, soit 80 000€HT)	40 000€
Désamianté et autres dépose	85 000€	Département Volet 3 (25%)	110 000€
Couverture ardoises	242 000€	Fonds Vert (15.909%)	70 000€
Zinguerie	15 000€	Autofinancement (20%)	88 000€
Nettoyage et repli	4 000€		
Total	440 000€	Total	440 000€

DE SOLLICITER une subvention de 40 000 € au titre du CRST, soit 50% des dépenses éligibles ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **21 DEC. 2023**

Le Maire,


Frédéric CUILLIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **21 DEC. 2023**
Et de l'affichage le **21 DEC. 2023**